

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Société d'une messe. — V Le serment du roi. — VI Aux prières. — VII Un beau pèlerinage au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes. — VIII Chronique. — IX Bureau central des examinateurs catholiques, collation des diplômes. — X Les écoles catholiques de Winnipeg, communication de l'archevêché de Saint-Boniface.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 6 octobre

Fête du S. ROSAIRE, *double de 2^e cl.* ; mém. de S. Bruno et du 19^e dim. (dans le diocèse de Sherbrooke de l'oct. de S. Michel et du 19^e dim.) ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1^o de S. Marc (ant. *Sacerdos*), 2^o de S. Bruno (ant. *Hic vir*), 3^o du dim. (ant. *Intra-vit*), 4^o de S. Serge et compagnons (ant. *Istorum*) ; dans le diocèse de Sherbrooke mém. 1^o de S. Bruno (ant. *Similabo*), 2^o de l'oct. de S. Michel (ant. *Princeps*), 3^o, 4^o et 5^o du dim. de S. Marc et de S. Serge et compagnons.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 13 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Edouard ; solennité de celui de Saint-Denis, (Montréal).

DIOCÈSE DES SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Edouard (Knowlton) ; solennité de celui de Saint-Denis.

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Théophile (du Lac).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Fête du titulaire de Saint-Edouard (Eastman) ; solennité de celui de Saint-Wilfrid.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Edouard (Gentilly) ; solennité de celui de Sainte-Brigitte (Saults).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 septembre 1901.

■ A question des congrégations religieuses va entrer dans sa phase résolutive. Le pape ayant laissé complètement libres les supérieurs des divers instituts, la plupart demanderont l'autorisation. Ce n'est pas qu'ils en espèrent un plus grand bien, mais elle leur permettra de faire le bien pendant plus longtemps en France même. Ils sont au courant de tout ce qui se trame contre eux, et savent que cette demande d'autorisation est un leurre pour pouvoir les supprimer plus facilement quand les loges auront donné le signal. Mais, en attendant l'expulsion brutale et violente, ils pourront continuer à se recruter, et surtout à faire du bien par les prédications, les confessions, les moyens d'action sur le peuple.

Cet argument n'est point sans valeur; et, du moment que la question est libre, que le Souverain-Pontife, en donnant en juillet dernier les instructions connues, a clairement indiqué qu'il n'en donnerait point d'autres, c'était se bercer d'un fol espoir que de regarder vers le Vatican pour en attendre un ordre. Les religieux et religieuses doivent avoir la responsabilité de leur acte, et le Souverain-Pontife la leur laisse entièrement.

— Toutefois on avait essayé de la conciliation. Il y a par le monde des individus qui voudraient faire embrasser le genre humain tout entier. Pour eux il n'y a pas d'obstacles, ils les tournent; pas de principes, ils les blaisent avec des expédients; et poussant les choses au pire, ils pensent que si tant de chrétiens sont morts pour la foi dans les premiers siècles, c'est qu'ils n'ont pas voulu trouver la *combinazione* qui leur aurait permis de s'entendre avec leurs persécuteurs.

— Or ces personnes se sont occupées à Rome à un jeu pareil. La grosse difficulté du règlement du Conseil d'Etat était non seulement qu'elle prescrivait aux communautés de se soumettre entièrement aux

évêques, mais oblige les évêques d'accepter et d'exercer réellement cette juridiction qui leur est ainsi concédée. Or, il est certain que des évêques de France ont dit être prêts à exercer cette juridiction. J'écrie « ont dit être prêts », car, bien que certain du fait que j'avance, je n'affirmerais point que ces prélats fissent ce qu'ils ont dit. Il y a un abîme de la coupe aux lèvres; il en existe un plus profond encore entre dire et faire.

— Ceci posé, voici le petit plan qui avait été soumis au Souverain-Pontife et en insistant pour son acceptation. Le droit canonique admet que l'évêque diocésain peut, dans certains cas, avoir une juridiction directe sur les communautés religieuses d'hommes et de femmes en qualité de délégué du Saint-Siège. Il suffirait d'élargir ces cas, et de déclarer que dans tous les points où les évêques n'ont point juridiction sur les réguliers, ils l'auront, mais en vertu d'une délégation du Saint-Siège. Cette délégation supprimait toute tentative schismatique, puisque les évêques n'agissaient que comme délégués du Souverain-Pontife; elle écartait tout conflit avec le gouvernement, puisque les prélats avaient en main les pouvoirs nécessaires pour déplacer les religieux, et au besoin leur confier le service paroissial. Par conséquent les religieux pouvaient faire une soumission sans condition; les évêques avaient un pouvoir légitime et pouvaient légitimement l'exercer; et le gouvernement voyait son but atteint sans que le Saint-Siège put se plaindre de voir sa juridiction diminuée par l'action des évêques.

On ajoutait que l'Espagne est sous ce régime et s'en trouve admirablement bien; ainsi on appliquerait à la France ce qui a parfaitement réussi dans un pays voisin.

—Laissons d'abord la comparaison. Le pape applique à chaque nation le remède qu'il croit le plus apte à obtenir l'effet qu'il désire, et les circonstances de la France aujourd'hui sont bien différentes de celles de l'Espagne en 1835, époque des mouvements révolutionnaires qui chassèrent brusquement les religieux espagnols.

Le projet soumis au Souverain-Pontife a été repoussé par lui, et de telle manière que ses patrons n'oseront probablement pas revenir à la charge. Et, au fond, la raison en est bien simple. Oui, on serait très content, en certains milieux, de voir tous les évêques convertis en délégués apostoliques ; mais le Souverain-Pontife précipiterait par cette délégation ce qu'il veut éviter à tout prix. Il tient à ce que les religieux soient sous sa juridiction absolue et immédiate, car le religieux est dans un diocèse un témoignage vivant et agissant du pouvoir pontifical. Il veut qu'ils restent à l'ombre de la chaire de Pierre, car c'est pour eux le seul moyen de conserver leur unité, de vivre, de grandir et de faire du bien. Brisez, par quelque manière que ce soit, cette unité religieuse, cet ordre hiérarchique, vous aurez encore des curés ou des vicaires, vous n'aurez plus de religieux. Et c'est pour cela qu'à toutes ces projets de *combinazione* le Souverain-Pontife a répondu nettement et clairement : non.

—La question de Saint-Jérôme-des-Eslavons est aussi entrée dans sa phase résolutive, après avoir fait verser des flots d'encre. Au fond c'est une des formes d'irrédentisme panaché d'anticléricalisme. Elle est portée devant les tribunaux italiens, mais l'Autriche s'en préoccupe à cause des Croates. L'Italie voudrait remplacer ceux-ci par les Dalmates, qui sont à moitié italiens, et ont précisément pris possession violente de Saint-Jérôme-des-Eslavons pour soulever les incidents connus et donner au gouvernement italien l'occasion d'intervenir.

DON ALESSANDRO.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 24 septembre 1901.

M. l'abbé Joseph-Odilon Forest, vicaire à Saint-Cuthbert, décédé aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, *chancelier*.

LE SERMENT DU ROI

LA question des modifications à apporter au serment d'adhésion à la foi protestante que prêtent les souverains anglais, au jour de leur avènement, est entrée dans une phase nouvelle. Le comité nommé à l'effet de rédiger une formule plus acceptable pour les catholiques que l'ancienne a déposé son rapport. Ce rapport, disons-le tout de suite, bien que témoignant d'un sincère bon vouloir, est encore loin d'être satisfaisant.

Dans cette question du serment, il y a deux points bien distincts : l'acte constitutionnel qui écarte du trône tout prétendant catholique — et la formule destinée à faire respecter cet acte constitutionnel.

Or, les catholiques ne cherchent nullement aujourd'hui à obtenir le rappel de la fameuse loi dite *Act of settlement*, tout inique qu'elle demeure, laquelle, par crainte du pouvoir absolu autant que par haine de l'Eglise romaine, écarta pour jamais du trône les Stuart et leurs héritiers catholiques. Les catholiques anglais savent qu'aujourd'hui encore la grande majorité de la nation tient essentiellement à ce que le monarque appartienne, au moins nominale-ment, à la foi protestante. Mais ceci posé, ils sont en droit de demander que le premier acte de leur souverain ne constitue pas une grossière insulte contre leurs croyances les plus sacrées. C'est à ceci que devaient aboutir les travaux du fameux comité de la Chambre des lords, et c'est précisément ce à quoi ils n'ont pas abouti.

Le monarque ne sera plus tenu de déclarer comme naguère que les doctrines romaines sont "superstitieuses et idolâtres" ; il se contentera de protester contre la transsubstantiation, contre " l'invocation ou l'adoration (*sic*) de la Vierge Marie ou de tout autre saint ", enfin contre le sacrifice de messe.

Mais, si le langage est de meilleur goût, l'insulte subsiste, odieuse et inutile, contre les croyances de douze millions de loyaux sujets de la couronne britannique. C'est ce qu'ont fait ressortir, en termes élevés, des hommes qui ne sont point des papistes.

Le fait que le primat d'Angleterre, que le chef d'une illustre maison protestante qui s'est signalée de tout temps par son attachement aux principes de la Réforme, sont venus déclarer hautement qu'il faut en finir avec ces querelles d'un autre âge, est un indice que les catholiques peuvent encore avec espoir continuer la lutte. Lord Halifax, au nom de la Haute Eglise, les lords Llandaff, Braye et Arundell de Wardour, au nom de la pairie catholique, lord Rosebery, l'archevêque d'York, ont parlé dans ce sens.

Enfin, l'archevêque de Cantorbery, secondé par lord Grey, a demandé la nomination d'un nouveau comité ; mais devant l'opposition de lord Salisbury et du lord chancelier, il a préféré retirer sa motion. Comme cela a lieu presque toujours à la Chambre haute, l'affaire s'est réglée à l'amiable ; et, d'un commun accord, il a été convenu que l'on attendrait la présentation même du bill pour proposer des amendements.

C'est à ce moment qu'un effort décisif pourra être tenté. Il n'est pas sans intérêt pour les catholiques que la question soit ainsi traitée à fond en séance publique, plutôt que dans les ténébreux conciliabules d'un comité. La cause de la liberté ne saurait qu'y gagner.

CONINGSBY.

On a réuni dans une même brochure les résolutions adoptées, dans les différentes parties de l'Empire, contre la déclaration royale et le serment auquel est astreinte Sa Majesté en montant sur le trône.

Après le discours de Sir Wilfrid Laurier, on y peut lire,

a
D
gc
qu
gr

an
mé
let
les
pén
abs
die
sac
C
sont
que

M.
diocés
M.
Dien,
Frè
de Sai
Frè
clercs
Sen
des Soc
Soc
de choe
Hoch
Mme

avec intérêt la lettre adressée par tout l'épiscopat du Dominion au cardinal Vaughan, une protestation du gouvernement de Malte, et une lettre pastorale de l'évêque de la même ville, ainsi que des protestations analogues des évêques de toutes les autres colonies.

Une page très curieuse termine cette brochure : les ambassadeurs anglais des différents pays de l'Empire et même ceux des États-Unis, faisant connaître, dans des lettres officielles, que nulle part, excepté en Angleterre, les membres de l'Eglise catholique ne sont dans cette pénible position, de devoir l'hommage d'une loyauté absolue à un souverain qui lui-même est obligé de réparer, officiellement et publiquement, les doctrines les plus sacrées et les plus fondamentales de leur sainte religion.

Ce fait, établi par les diverses ambassades anglaises, soutiendra les catholiques dans la revendication énergique et persistante de leurs imprescriptibles droits.

Revue ecclésiastique.

AUX PRIERES

M. le chanoine J.-A. Gravel, vicaire général, curé de Belœil au diocèse de Saint-Hyacinthe, décédé à Belœil.

M. l'abbé J.-O. Forest, vicaire à Saint-Cuthbert, décédé à l'Hôtel-Dieu, Montréal.

Frère Antoine Servier, catéchiste majeur, de l'institut des clercs de Saint-Viateur, décédé aux Ternes, France.

Frère Marie-Joseph Rabagnac, catéchiste mineur, de l'institut des clercs de Saint-Viateur, décédé aux Ternes, France.

Sœur Marie-Séraphin, née Marie-Mathil de Martin, professe vocale des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie du Sacré-Cœur, née Céлина-Sophie Mailhot, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Mme Barthelemi Daoust, née Lucie Ethier, décédée.

UN BEAU PELERINAGE

Au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes

C'EST une gracieuse paroisse du comté des Deux-Montagnes que la paroisse d'Oka, avec sa jolie église, son lac, ses belles promenades, ses collines boisées avoisinantes. Aussi au commencement de l'été, bon nombre de citadins quittent la poussière des villes pour venir y chercher la fraîcheur de la brise, l'ombre des grands cèdres et y jouir d'un panorama merveilleux.

Toutefois ce qui fait d'Oka une paroisse non vulgaire et lui procure son meilleur charme aux yeux du touriste chrétien, c'est assurément le Calvaire, avec ses sept stations érigées, il y aura bientôt deux siècles, au flanc et sur le sommet de la plus haute montagne environnante. De nombreux pèlerins se réunissent souvent pour gravir ensemble cette montagne, et prier devant ces chapelles ; mais le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, est surtout la journée de la grande réunion, du grand pèlerinage.

Cette année, le pieux rendez-vous avait donc lieu samedi dernier, sans réclame et sans bruit. Ce jour-là, le soleil, qui s'était montré les jours précédents trop avare de ses rayons, brilla constamment de tout son éclat au-dessus de l'horizon d'Oka. Aussi dès le matin les pèlerins commencèrent-ils à se présenter, et à mesure qu'ils arrivaient, ils visitaient pieusement l'église paroissiale, enrichie de précieuses indulgences. Un grand nombre d'entre eux s'approchaient des sacrements, malgré l'heure tardive et la fatigue d'un long voyage.

A 10.30 heures, après l'arrivée du dernier bateau, une foule immense, docile, joyeuse, prête à un saint enthousiasme, était réunie attendant le commencement de la

cerémonie. Y aurait-il exagération à fixer à dix mille environ le nombre des pèlerins ? Je ne le pense pas. Et d'où venait donc cette foule ? De toutes les paroisses à dix lieues à la ronde, pas un chemin conduisant à Oka qui ne ressemblât à un long ruban, vivant et chantant, qu'une puissance mystérieuse semblait attirer vers la croix. J'ai même rencontré un brave pèlerin, arrivé la veille avec deux de ses garçons, qui venait de l'Épiphanie. Il avait fait seize lieues par de rudes chemins, et comme je lui manifestais mon admiration : " Voyez-vous mon Père, me dit-il, j'ai remarqué que je réussissais mieux les années où je venais au Calvaire, et puis j'ai une grosse famille, douze enfants, j'ai besoin que le Bon Dieu m'aide. Priez pour moi ". Un bon contingent de pèlerins était aussi fourni par les bateaux, partis de Montréal, Vaudreuil, Ottawa et Valleyfield.

* * *

Au signal donné par les cloches paroissiales, la procession s'organise, les pèlerins s'avancent en lignes serrées, quatre par quatre, cinq par cinq, souvent davantage, et se mettent en marche vers la croix, plantée au sommet de la côte de sable. C'est à cette croix que commence, à proprement parler, le chemin du Calvaire, qui, sur une longueur d'environ trois quarts de lieue, serpente à travers les rochers et les arbres de la forêt. C'est à cette croix qu'a lieu le premier exercice. Quelques paroles adressées à la foule ont vite fini de réunir tous les cœurs dans un même sentiment d'amour pour le Divin Crucifié. Et comme l'orateur, à la vue de ce spectacle incomparable, avait raison de s'écrier : " Quelle assemblée, mes frères ! Quel spectacle que celui que j'ai sous les yeux ! Quelle magnifique démonstration de la foi et de la piété canadiennes ! Et quel temple grandiose pour cette incomparable fête ! "

Après cette première station, commence la montée du Calvaire, avec halte et allocution à chacune des chapelles, échelonnées de distance en distance. Pendant le trajet, de toutes les poitrines jaillit avec vigueur le cantique, toujours si populaire : *Vive Jésus, Vive sa Croix*.

En entendant ce cantique dont les couplets et le refrain se devancent, se croisent, se poursuivent sans jamais s'atteindre, dans un désaccord d'une harmonie sans pareille, on se rappelle les émouvantes processions de Lourdes, sur les chemins de la vaste esplanade, alors que les échos des montagnes répètent, aussi dans un beau désaccord, les *Ave, Ave, Maria*, de la foule.

Pas une voix muette, il me semble même que quelques-unes vibrent jusqu'à l'enthousiasme ; celles qui ne peuvent prendre part au chant se consolent, en murmurant doucement la prière de Marie, le chapelet.

Quelles émotions, grand Dieu ! et quelle sensation de votre présence au milieu de toutes ces âmes ! Quel concert et jusqu'où cette clameur immense, inouïe, de la piété canadienne n'a pas dû retentir ! Dieu, sans doute, s'est laissé toucher et a dû pardonner bien des péchés ; car, si peu que nous soyons en particulier, pris ensemble nous pouvons beaucoup pour ébranler sa miséricorde.

A chaque station, le prédicateur suggérait une intention particulière ! Réparation des sacrilèges, des blasphèmes, des péchés d'intempérance, de sensualité ; prière pour les pauvres, les malades, ces images vivantes de Jésus souffrant, la conversion des pécheurs ; et enfin prière pour tous les pèlerins présents et leurs familles.

A 1 heure, nous atteignons le sommet de la montagne, où, après une dernière allocution, la cérémonie se termina par la vénération de la relique de la Vraie Croix.

* * *

Tous redescendent, mais chacun veut encore, au pas-

sage, saluer d'une dernière prière les chapelles ; tous en baisent pieusement les murs, comme à Lourdes on applique ses lèvres au rocher des Apparitions, et comme à Jérusalem on baise le Saint Sépulcre.

La satisfaction de tous se manifeste par les aveux les plus touchants. C'est ainsi qu'un pauvre ouvrier me déclarait ne pas vouloir donner sa journée pour dix piastres. Je vis une âme compatissante s'approcher d'une pauvre vieille, toute chargée d'années, et lui offrir le secours de son bras pour la descente, à travers les rochers. " Oh ! merci, dit celle-ci, la prière et la parole de Dieu m'ont rajeunie, je suis plus alerte qu'avant de commencer". Je vis cependant une bonne mère de famille qui avait les larmes aux yeux, et comme je lui demandais la cause de son chagrin : " Oh ! me répondit-elle, je pleure en pensant à ceux que j'ai dû laisser à la maison, ils auraient eu tant de plaisir à voir et à entendre de si belles choses". Et partout on entend formuler la promesse de revenir l'année prochaine.

Non, en vérité, rien ne peut donner une idée de l'émotion montant au cœur de ceux qui purent, à leur aise, entendre cette prière unanime et ardente ; contempler cette foule immense, ces fronts découverts ; admirer cette belle couronne vivante autour de la Croix, couronne mille fois plus chère au Cœur de de Notre-Seigneur que le cortège des soleils et des étoiles.

Le pèlerinage terminé, la côte de sable, qui tout à l'heure servait de temple, fut rapidement transformée en un vaste réfectoire, où régnait la plus joyeuse fraternité. Il était bientôt 3.30 heures. Tandis que les uns se hâtaient de regagner leurs bateaux, les autres s'asseyaient à l'ombre bienfaisante des cèdres, pour prendre un repas bien mérité.

Ce repas n'avait assurément aucune origine miraculeuse, car les pèlerins n'avaient pas compté sur une nou-

velle multiplication des pains. Avant de quitter leurs foyer, ils s'étaient, pour la grande majorité, munis de provisions, et on avait pu les voir débarquer, qui un panier, qui un sac à la main, tous sans inquiétude pour leur dîner.

Puis, après ce repas champêtre, tous reprenaient heureusement et joyeusement le chemin de leurs paroisses, exprimant à l'envi leur bonheur. Aussi bien, cette belle fête n'avait-elle été troublée par aucune scène disgracieuse, et en quittant cette foule si joyeuse et si heureuse, je me rappelais cette parole de Lacordaire : " La religion seule est demeurée en possession de donner au genre humain des solennités graves qui le rassemblent, le remuent, l'améliorent, le consolent et le reposent ".

16 septembre.

UN PÈLERIN.

CHRONIQUE

SOUS ce titre, nous allons aujourd'hui consigner à la hâte quelques faits relatifs à la vie religieuse du diocèse.

Ludovic d'Eu, notre chroniqueur diocésain, doit s'embarquer tout prochainement pour l'Europe. Grâce à la bienveillance de Mgr l'archevêque, il s'en va passer deux ans à l'Institut catholique de Paris. Si ses études lui laissent quelques loisirs, il aimera sans doute à venir converser de fois à autre avec les lecteurs de la *Semaine religieuse*. En attendant, sa place à la rédaction de notre journal reste vide. Espérons qu'un autre chroniqueur, aussi attentif à suivre le mouvement diocésain, se présentera bientôt. Ce relevé quotidien de tous les événements d'une certaine importance est précieux pour l'histoire.

Parmi les derniers événements, nous tenons à signaler la célébration, à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, du jubilé

sacerdotal de M. Chèvrefils, le vénéré curé de cette paroisse. Ces fêtes ont été solennelles et tout-à-fait cordiales. Une centaine de prêtres y assistaient ; et plusieurs autres seraient venus du diocèse de Saint-Hyacinthe, n'eussent-ils été empêchés par la coïncidence des funérailles de M. le chanoine Gravel, curé de Belœil. Cinq prélats avaient aussi voulu, par leur présence, témoigner de leur estime à l'égard de M. Chèvrefils,—parmi lesquels deux archevêques, NN. SS. Duhamel et Bruchési ; deux évêques, NN. SS. Clut et Emard ; et le Révérend Père Antoine, abbé mitré de Notre-Dame-du-Lac, à Oka.

Mgr l'archevêque de Montréal a profité de la circonstance pour louer publiquement le zèle du vénérable jubilaire, et pour le récompenser de son dévouement aux œuvres paroissiales et diocésaines, en le nommant chanoine honoraire de l'église métropolitaine. Et, à la demande de Sa Grandeur, le Saint-Père avait envoyé une bénédiction spéciale au héros de la fête.

Les paroissiens de Sainte-Anne se sont unis de tout cœur à ces sympathiques démonstrations. Dans une très belle adresse, ils ont dit à leur dévoué pasteur toute leur reconnaissance et leur filiale vénération ; et, comme souvenir de ses noces d'or sacerdotales, il lui ont offert un magnifique calice.

La Providence n'accorde pas toujours d'aussi longues années de labeur aux ouvriers évangéliques. Pendant que M. Chèvrefils célébrait son cinquantième anniversaire de prêtrise, un jeune ecclésiastique, qu'on venait de transporter à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était moissonné après quelques années de ministère seulement. Sur chacun le Seigneur a des vues particulières, qu'il faut bénir. M. l'abbé Joseph-Odilon Forest est mort dans le sentiment profond de cette vérité, avec une résignation parfaite.

Ses dépouilles mortelles sont déposées aujourd'hui au presbytère du Sacré-Cœur ; demain, après les obsèques

célébrées dans l'église de la même paroisse, elles seront inhumées dans la crypte de la cathédrale.

Ainsi sont brisées parfois des carrières, sur lesquelles il était permis de fonder de solides espérances. Les parents, les amis pleurent ces séparations prématurées ; ceux qui sont partis ont déjà entendu là-haut la promesse de la récompense éternelle due à leurs mérites et à leurs vertus.

Sur la terre, les travaux apostoliques se continuent sans interruption. La garde des âmes est confiée à d'autres mains, dont l'activité à son tour sera suspendue. C'est l'histoire de la vie, ou si l'on veut de la mort.

Aux postes vacants l'Eglise, immortelle, envoie toujours des titulaires nouveaux. M. Forest est remplacé au vicariat de Saint-Cuthbert ; avant longtemps, on saura le nom du successeur de M. le chanoine Gravel à la cure de Belœil.

Nous n'avons donc qu'à bien vivre, en nous reposant sur Dieu du soin de nos destinées et des œuvres qui peuvent nous être confiées. Rien n'échappe à sa sollicitude paternelle.

25 septembre.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Collation des diplômes

SESSION DE 1901

LES 29 et 30 du mois de juillet dernier, les membres du Bureau central se sont réunis dans les salles du Conseil de l'Instruction publique, au palais législatif de Québec, afin de décider quels étaient les candidats au dernier examen qui avaient mérité un brevet de capacité.

A la dernière session du Bureau, 1584 candidats se sont présentés :

955 pour le diplôme élémentaire, 608 pour le diplôme modèle et 21 pour le diplôme académique.

Sur ce nombre, 556 ont obtenu un brevet pour école élémentaire et 390 ont été refusés ; 9 étant absents ; 367 ont obtenu un brevet pour école modèle et 234 ont été refusés, 7 étant absents ; 18 ont obtenu leur brevet pour académie et 2 ont été refusés, 1 étant absent.

Ce qui donne le pourcentage suivant :

Elémentaire — 41 475% refusés, 58 175% admis ;

Modèle — 40% refusés, 60% admis ;

Académie — 10% refusés, 90% admis.

Les notes suivantes seront utiles à ceux ou celles qui préparent les candidats :

Orthographe (dictée), *passable dans l'ensemble* ; Ecriture, *faible*, excepté les copies des bureau de Sainte-Anne-des-Monts, de Saint-Hyacinthe et de Havre aux-Maisons ; Géographie, *faible* encore, mais mieux que l'année dernière ; Grammaire française, *plus que bien* à tous les degrés ; Composition française élémentaire, il y a progrès sur l'année dernière, mais la note générale ne dépasse pas *bien* ; Composition française modèle, *faible* ; Préceptes littéraires, *très bien dans l'ensemble* ; Organisation politique et administrative du Canada, *faible* encore ; Pédagogie, degré élémentaire, *faible* ; mais au degré modèle et académique, *bien dans l'ensemble* ; Lecture anglaise, Lecture française, Histoire sainte, *très bien* ; Histoire du Canada, degré élémentaire, *passable* ; modèle et académique, *très bien* ; Histoire des Etats-Unis, *bien* ; Histoire de France, *bien* ; Histoire d'Angleterre, *bien* ; Histoire ancienne et romaine, *bien* ; Arithmétique, modèle, *plus que bien* ; élémentaire, *passable* ; Dessin, *très faible dans l'ensemble* ; Tenue des livres, modèle, *très bien* ; élémentaire, *passable* ; Géométrie, *bien* ; Lois et Règlements scolaires, *très faible* ; Bienséances, *très bien* ; Hygiène, *très bien* ; Agriculture, *bien* ; Philosophie, *presque très bien* ; Algèbre, *bien* ; Géologie et Cosmographie, *bien* ; Botanique et Physique, *faible*.

Les candidats, en général, ont mis beaucoup de bonne volonté à se conformer aux règlements du Bureau.

Afin d'être utile aux futurs candidats, nous publions de nouveau la liste des manuels que le Bureau a spécialement recommandés aux aspirants et aux aspirantes :

Manuel des Bienséances, par l'abbé Th.-G. Rouleau ; *Recueil sur diverses matières*, par les sœurs de la Providence ; *Style épistolaire* par l'auteur des *Paillettes d'or* ; *Pédagogie pratique et théorique*, par MM. Rouleau, Magnan et Ahern ; *Organisation politique et administrative du Canada*, par C.-J. Magnan ; *La Tenue des livres*, par M. J. Ahern, en anglais et en français.

LES ECOLES CATHOLIQUES DE WINNIPEG

Communication de l'archevêché de Saint-Boniface

NOS cinq écoles catholiques de Winnipeg fonctionnent, comme les années passées, sous la direction des bonnes Sœurs de Jésus-Marie et des chers Frères de la Société de Marie de Paris, avec un plus grand nombre d'enfants que jamais.

Seulement, le gouvernement et la ville ne donnent pas un sou.

Où prendre les ressources pour les faire fonctionner ?

Les catholiques continuent de payer des taxes pour les écoles publiques.

Toutes les démarches faites jusqu'ici, ont eu pour but d'obtenir à Winnipeg un *modus vivendi* analogue à celui qui existe dans les campagnes au sein des centres catholiques, en acceptant l'obligation de laisser inspecter nos écoles et de fournir des maîtres brevetés.

Il n'a jamais été question de renvoyer les Frères et les Sœurs, ni de les faire renoncer à leur costume, ni de jeter les enfants catholiques dans les écoles publiques avec les enfants protestants.